



Charte d'engagement des candidat.e.s au Conseil municipal

Je m'engage, en tant que candidat.e au Conseil municipal, à :

1. Ne porter atteinte ni aux buts de la section, ses statuts, son programme ou son image.
2. Participer activement aux actions de campagne organisées par la section ou les groupes communaux, et apporter mon soutien aux candidat.e.s de la section dans les autres communes.
3. Appeler à voter pour l'ensemble des listes électorales de la section et l'ensemble de leurs candidat.e.s, et ne pas mener de campagne personnelle.
4. Respecter les autres candidat.e.s de la section, ainsi que les partis avec lesquels la section est alliée ; en particulier, ne pas formuler de critiques publiques à leur égard.
5. Si la section lance une pétition, à participer activement à la récolte de signatures.

Je m'engage, si je suis élu.e au Conseil municipal, à :

1. Assumer avec diligence les devoirs de ma charge, en participant aux séances plénières, de caucus et de commission.
2. Travailler dans le but notamment de réaliser les objectifs du programme 2020-2025 de la section.
3. Contribuer équitablement aux travaux de mon groupe politique au Conseil municipal, en veillant à préserver sa cohésion.
4. Tenir le comité de la section informé des actualités communales, et participer dans la mesure du possible aux séances et activités de la section.
5. Rétrocéder 50% de mes jetons de présence, en vertu de l'art. 16 al. 5 des statuts de la section.
6. M'abstenir dans la mesure du possible de manifester un avis différent de celui valablement exprimé par la majorité du groupe politique ou de l'Assemblée générale de la section.

Je m'engage, si je ne suis pas élu.e au Conseil municipal, à :

1. Me préparer à remplacer un.e élu.e démissionnaire en cours de législature en m'informant régulièrement des travaux du Conseil municipal de ma commune.
2. Immédiatement informer le comité de la section si je ne peux (exemple : déménagement hors de la commune) ou ne veux plus siéger au Conseil municipal en cours de législature.

De leur côté, le PS Trois-Chêne / Arve et lac et ses organes s'engagent à soutenir l'ensemble de leurs candidat.e.s dans le cadre de la campagne, dans le respect de l'égalité de traitement. Toute dépense engendrée par la campagne doit être validée par le comité.

La signature de cet engagement est une condition de la validité de la candidature, en vertu de l'art 15 al. 1 des statuts de la section. Les règles susmentionnées doivent être suivies de bonne foi, toute violation pouvant entraîner les sanctions mentionnées à l'art. 13 al. 5 des statuts de la section.

Je certifie avoir lu ce qui précède et adhérer pleinement à la présente charte d'engagement. Par ailleurs, je certifie que :

- Mon domicile légal se trouve dans la même commune que celle où je présente ma candidature.
- Je possède la nationalité suisse.
- Je réponds aux autres critères d'éligibilité.
- Je ne suis pas l'auteur.e de délits pénaux importants.

NOM

PRENOM

LIEU / DATE

SIGNATURE